

Conseil Municipal du 29 décembre 2015

Le quorum est atteint : le maire et 8 conseillers présents à l'ouverture de la séance.

Martial Serrau a donné pouvoir à Nicolas REVEILLAC.

Jean-Luc Molles a donné pouvoir à Jeanine LAFON.

Lydie Nouyrit a donné pouvoir à Marie-Joëlle FOUILHAC.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès THOMAS

Secrétaire auxiliaire : Marie-Joëlle FOUILHAC

Absent excusé : Sicre Jérémy

Monsieur le Maire demande 3 modifications à l'ordre du jour.

Tout d'abord, 2 chèques à encaisser sont parvenus à la mairie cette semaine, un remboursement CNAS de 160,84 € et un remboursement AXA concernant un dégât des eaux à la gendarmerie pour 1405,80€.

Ensuite, 4 Décisions Modificatives (DM) doivent être prises pour ajuster, en fin d'année, différents comptes budgétaires.

Enfin, la communauté de communes Grand-Figeac instruit depuis la mi-2015 les demandes de permis de construire sur son territoire, pour se faire un convention avait été passée entre la commune de Livernon et le grand-Figeac pour l'année 2015 ; afin que la communauté puisse continuer d'instruire les demandes sur Livernon un avenant de prolongation de cette convention sur l'année doit être signé avant le 31/12/2015.

Les conseillers acceptent et votent ces modifications.

1-Approbation du compte-rendu du CM du 09/12/2015

voté à l'unanimité.

2-Loyers au 01/01/2016

Les loyers de trois logements communaux sont révisables au 01/01/2016.

L'indice de révision des loyers base 100 passe de 125 euros 24 au 3ème trimestre 2014 à 125 euros 26 au 3ème trimestre 2015.

Monsieur le Maire propose qu'il n'y ait pas d'augmentation cette année, les conseillers approuvent.

La stagnation des loyers est votée à l'unanimité.

En ce qui concerne le loyer dû par la communauté de communes Grand-Figeac concernant les bureaux mis à disposition par la commune de Livernon à l'ex-communauté de communes pour un loyer de 150€ par mois, la commune prend la décision de réclamer ce loyer, seulement, jusqu'à la fin de l'année 2015. A compter de 2016, les bureaux reviendront à la commune, la communauté n'en ayant pas eu l'usage.

Cette décision est votée à l'unanimité.

3-Modification du planning d'un agent

Afin d'améliorer la continuité de service du secteur administratif, l'aménagement de poste d'un agent est nécessaire. Au lieu de travailler le mardi après-midi, cet agent travaillerait le vendredi après-midi. Pour ce faire, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de saisir le Conseil Technique Paritaire (CTP) du centre de gestion.

L'aménagement du poste administratif du mardi après-midi au vendredi après-midi est voté à l'unanimité.

4-Admission en non-valeur et créances irrécouvrables

Les dettes de Mme MOREL Stéphanie sont admises en créances irrécouvrables, compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 520,55€.

Sont admises en non-valeur les dettes de Mme THIEBAUT Yamina pour 83,38€, de M. SOPHIKITIS Stéphane pour 33€, de Mme CELLES-BAUDIS Karine pour 9€ et de Mme ALRIVIE Angélique pour 8,50€ soit un total de 133,88€ passé au compte 6541 « créances admises en non-valeur »

Admissions votées à l'unanimité.

5-Avis sur le schéma de coopération et d'organisation territoriale du pays de Figeac

Le Maire rappelle qu'il faut que le PLU élaboré par la commune soit en conformité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par le syndicat mixte du pays de Figeac, du Ségala au Lot-Célé et qui va s'appliquer à compter de la fin de l'année 2016.

Cette réglementation, qui a pour but :

« - de doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et de déplacement de l'ensemble des collectivités publiques du Pays de Figeac
-de maîtriser l'étalement urbain, la pression foncière et favoriser un développement équilibré du territoire respectueux de son identité rurale
-de conforter la cohésion du territoire et construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable (les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles) »semble manquer de visibilité sur le devenir réelle de la ruralité.

Après discussion, *le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer sur ce document.*

6-Modifications de l'ordre du jour

a- Une délibération *votée à l'unanimité* est prise pour encaisser les 160,84€ du CNAS en remboursement de trop versé sur cotisations salariales et les 1405,80€ en remboursement du dégât des eaux à la gendarmerie.

b-Décisions modificatives

Budget principal

6413 chapitre 12 + 16082,12

60633 chapitre 11 - 16082,12

60611 chapitre 11 + 2300.00

70846 chapitre 70 - 2300.00

1641 chapitre 16 + 2.20

202 opération 501 -2.20

Budget assainissement

66111 chapitre 66 +70.00

6061 chapitre 11 - 70.00

DM votées à l'unanimité

c- *L'avenant* de prolongation d'instruction par la communauté de communes Grand-Figeac des permis de construire demandé sur la commune de Livernon est *voté à l'unanimité* .

7-Informations diverses

Une réunion du comice agricole a lieu à Durbans le 19/01/2016. Jacques Coldefy demande des volontaires pour participer à cette assemblée qui par le passé à organiser de belles fêtes agricoles sur notre territoire. Jeanine Lafon, Jean-Paul Mejecaze et Jacques Coldefy se rendront à Durbans.

Suite au recensement ayant eu lieu en 2015, le nombre d'habitants à Livernon est de 679 personnes.

Monsieur le Maire rapporte que de nombreuses personnes se sont plaintes de la disparition de pots de fleurs sur les tombes du cimetière.

Jean-Paul Méjecaze signale que le conteneur à verres, près du garage Carayrou, se trouve trop près de la route et risque de générer des accidents.

Monsieur le Maire nous rappelle les vœux du 16/01/2016 à 18 heures à la salle des fêtes de Livernon.

La séance est levée à 22 H 30.